

DAPe

**PROJET DE SERVICE
2021/2026**

Visa du Président :

Visa du Directeur Général :

Visa du Directeur de Service :



DAPe

PROJET DE SERVICE 2021/2026



INTRODUCTION

Ouvert depuis maintenant 8 ans, le Dispositif d'adaptation des parcours éducatifs (DAPe) a complètement trouvé sa place dans le paysage de la protection de l'enfance du Finistère. Pour preuve, alors que depuis son ouverture, le service avait un agrément lui permettant de suivre 8 enfants ou adolescents (âgés de 10 à 18 ans), le Conseil Départemental a élevé sa capacité d'accueil à 10 jeunes en octobre 2020.

Outre ces considérations administratives, le DAPe Don Bosco est aussi reconnu par les acteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance, notamment les cadres ASE des territoires du Nord Finistère, comme un outil leur permettant de faire face aux situations « en panne » ou tenter des réponses alternatives aux jeunes qui refusent l'accompagnement éducatif classique. Face à cela, notre expérience nous a permis de développer une méthodologie d'intervention particulière et efficace. Ce projet de service permettra de l'explicitier et d'entériner certaines de nos pratiques développées avec succès ces 4 dernières années.

Au-delà de répondre à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, ce projet de service, co-construit dans une démarche dynamique impliquant toute l'équipe, a pour vertu de poursuivre d'autres objectifs :

- Être un repère pour nous professionnels. Ce document définira nos actions, notre pratique, nos limites pour les 5 années à venir
- Communiquer auprès des jeunes, de leur famille, de nos partenaires et faire connaître notre méthodologie d'action
- Anticiper l'évolution du public et, par conséquent, de nouveau, adapter nos pratiques.

SOMMAIRE

Identité du service.....2

- La carte d'identité
- La mission du service
- Le public accueilli

Fonctionnement.....4

- Un suivi limité dans le temps
- Un accompagnement là où se trouve le jeune
- Des parents et des familles associés
- Des solutions diversifiées et adaptées

Orientations-Perspectives.....10

Conclusion.....14

Annexes.....15

NOTRE IDENTITÉ

Organisme Gestionnaire

ASSOCIATION DON BOSCO
Parc d'Innovation de Mescoat
29411 LANDERNEAU Cedex
Président : Bernez RANNOU
Directeur Général : Michel JÉZÉQUEL

Direction et administration

UNITÉ ÉDUCATIVE Naïg ROZMOR
153, Rue de QUIMPER
29800 LANDERNEAU
Directeur : Fabrice NICOL

Le DAPe (Service d'accompagnement éducatif en milieu ouvert)

22, Rue Amiral Romain Desfosses
29800 LANDERNEAU

02 98 85 68 49
dape@donbosco.asso.fr

Effectif au 28/05/2021

Responsable de service : Yves QUEINNEC
Travailleurs sociaux : Yohann Durand, Yann Le Lay, Denis Méar et Nathalie Paugam
Psychologue : Élise Bathany

LA MISSION DU SERVICE

Créé par arrêté du 11 février 2014, le DAPe, accompagne et propose un suivi à **10 jeunes âgés de 10 à 18 ans qui font l'objet d'une mesure en assistance éducative dans le cadre d'un accueil provisoire** contractualisé avec le/les parents ou d'une mesure de garde ordonnée par un magistrat.

Les missions du DAPe consistent en :

- L'accompagnement de jeunes mineurs dont les comportements ou les personnalités rendent difficiles (voire impossibles) un accueil traditionnel.
- Leur prise en charge éducative, d'une durée de trois mois, afin de les amener à se mobiliser, là où ils se trouvent, tout en veillant à maintenir et favoriser, quand c'est possible, les liens avec leur famille d'origine.
- La collaboration avec le milieu familial afin qu'il prenne part le plus activement possible à l'évolution du jeune accompagné.
- Une présence adulte alternative aux modèles déjà rencontrés pour tenter de leur offrir des repères, d'occuper une place de sujet dans leur vie, encourageant leur prise de responsabilités.
- Le développement des compétences et capacités et du bien-être des accompagnés au travers du soutien à la scolarité, de l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, aux soins.
- La production et la validation d'adaptations individualisées des parcours de placement en concertation et collaboration avec les services de l'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE.

LE PUBLIC ACCUEILLI

Il s'agit pour la plupart de **jeunes placés** par décision judiciaire, c'est à dire dont le maintien dans leur famille d'origine a été estimé dangereux ou préjudiciable. Cependant, ces dernières années nous notons l'augmentation des jeunes orientés dans un cadre administratif c'est-à-dire de enfants dont les parents sollicitent eux même l'aide éducative du département.

Il ne s'agit pas uniquement de jeunes qui accumulent un parcours de placements successifs à l'A.S.E. mais aussi de jeunes en situation de premier placement, ou de jeunes dont le placement ne peut être exécuté du fait de leur opposition ou de celle de leur famille.

Confiés à une famille d'accueil ou un internat éducatif, ils manifestent rapidement des troubles, violents, à l'égard des adultes comme des pairs. La fugue devient un mode de réponse répété. Ils démontrent en quelques jours ou en quelques semaines leur incapacité à vivre dans un collectif, ou on peut l'exprimer autrement, le collectif révèle rapidement leur impossibilité à être en relation.

Ils (elles) présentent des parcours de vie discontinus, marqués par des ruptures. Leur modèle d'identification est particulièrement fragile si ce n'est celui à des modèles déviants, qui les fascinent.

Ces difficultés interrogent leur relation à l'autre et rendent problématique leur inscription dans un espace collectif de socialisation.

Plusieurs études et analyse psycho-sociales ont mis l'accent sur un développement caractérisé par « un arrêt de la pensée » qui se traduit pour ces jeunes par une impossibilité à se projeter, dans un lieu, à fortiori collectif, et par une incapacité à vivre les apprentissages. L'expression de leurs difficultés trouve comme seul mode le passage à l'acte.

Ces dernières années, notons également l'augmentation des jeunes présentant des troubles psychiatriques mais en refus d'accompagnement et d'inscription dans un parcours de soin.



FONCTIONNEMENT

Un suivi limité dans le temps

L'accompagnement proposé par le DAPe est circonscrit dans une temporalité courte, au regard des durées de prise en charge qui ont cours dans les autres établissements et services de la protection de l'enfance. Il est prévu pour une durée maximale de 3 mois. Cette spécificité du service révèle des intentions multiples : Il s'agit tout d'abord de chercher à mobiliser le jeune et ses parents dans des délais brefs. De mettre au travail, de façon collégiale, l'ensemble des partenaires concernés. D'identifier et de solliciter toutes personnes ou institutions et services susceptibles d'être « ressource » dans la situation. De rendre compte des moyens mobilisés et des avancées significatives d'un changement dans la problématique ou à défaut de pouvoir légitimer la fin de la prise en charge, dès lors qu'elle s'avère inefficace ou contreproductive. D'autre part, le DAPe définit ses interventions comme projectives, dans la mesure où il cherche à identifier et à mettre en œuvre, en aval, toutes orientations utiles à la poursuite d'un accompagnement socio-éducatif.



Un accompagnement là où se trouve le jeune

Les jeunes adressés au DAPe ont le plus souvent un parcours conséquent à l'ASE, caractérisé par des ruptures successives avec leurs différents lieux d'accueil. Dans une majorité de cas ces jeunes ont fini par « forcer » le retour au domicile du ou des parents, ou celui de la famille élargie, ou encore celui appartenant à leur cercle social et amical. La mesure de placement étant dès lors rendue caduque par le jeune (et ses parents), le DAPe est sollicité pour aller à sa rencontre, « là où il se trouve », avec des objectifs d'intervention étudiés et élaborés de concert avec les services de l'ASE et les partenaires concernés, en amont de l'accompagnement effectif du jeune.

Des solutions diversifiées et adaptées

Le DAPe n'a donc pas pour fonction de mettre en œuvre la mesure de placement, qui a échoué ou a été mise en échec. Il cherche à **créer les conditions d'intervention** rendant possible l'émergence d'un consensus, entre l'institution mandante (l'ASE) et le jeune et sa famille. L'équipe éducative s'adapte ainsi, au cas par cas, à penser, **co-construire et aménager des propositions** de prise en charge diversifiées (démarches administratives, de soins, guidance parentale, recherches de lieux de stage, de solutions d'hébergement, immersion en milieu professionnel etc.) destinées à **mobiliser le jeune et à le rendre "auteur, acteur et locuteur"**(Guy Hardy), avec ses parents et les personnes ressources de son entourage, dans toutes les démarches proposées et engagées, pour et avec lui, par le service. Notre approche, circonscrite dans un temps relativement court, est donc avant tout envisagée comme l'opportunité d'une rencontre, destinée à permettre l'expérience d'un changement. Les services de l'ASE nous confient ainsi un **mandat contenant**, dont les objectifs initiaux sont évolutifs et adaptatifs.

L'évaluation de mises en danger trop importantes constitue la limite de cette approche du travail éducatif, développée par notre service. Elle donne lieu dans ce cas de figure à un temps de travail en urgence avec le service mandant, soit avec un représentant de l'ASE, afin de redéfinir, en coresponsabilité, les objectifs de nos missions respectives.

Dylan a été admis au DAPe dans le cadre d'un accueil provisoire, afin de travailler avec le jeune la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle et d'accès à l'autonomie, via une éventuelle installation en appartement.

Lors de notre intervention le jeune s'était établi provisoirement chez un couple d'ami à Brest, qui constituait et constitue encore à ce jour des personnes ressources, soit un soutien et une influence positive pour Dylan. Au regard de son parcours scolaire, de son âge et de l'errance qui a caractérisé les mois qui ont précédé son arrivée sur Brest, le DAPe a tout d'abord proposé à Dylan des temps de prise en charge dans le cadre d'une immersion en milieu professionnel. Le jeune a très vite fait la démonstration de ses capacités de travail et relationnelles auprès des ouvriers de l'exploitation. En parallèle des démarches ont été entreprises auprès de la mission locale, dont la prescription vers une PAJ (Prépa Avenir Jeunesse) nous a conduits à solliciter le service compétent du centre de formation Don Bosco, qui a pu accueillir Dylan à partir du mois de novembre 2020. Cette inscription sur un dispositif de formation, destiné à favoriser l'accès à un apprentissage (projet initial de Dylan), a ainsi validé la recherche et l'installation du jeune dans un appartement. Dylan a investi son logement avec enthousiasme et responsabilité et s'est illustré depuis lors de façon tout à fait conforme aux exigences inhérentes à un service de type SAEA. Depuis son entrée en PAJ Dylan multiplie les expériences de stage, en mécanique et dans le bâtiment, dont les retours sont tous encourageants et très positifs. Dylan confirme depuis le début de sa prise en charge par notre service son souhait de se saisir des aides proposées afin de pérenniser sa situation. Il respecte le cadre et les exigences de l'accompagnement éducatif, qu'il s'agisse de son investissement et de son assiduité dans sa formation ou de la tenue et la gestion quotidienne de son logement. Pour ces motifs le DAPe préconise une orientation vers un SAEA.

Des parents et des familles associés à l'accompagnement

Une très large majorité des jeunes adressés au DAPe ayant acté leur retour au domicile parental, il nous apparaît prioritaire, notamment auprès des plus jeunes, de tenter de mobiliser le ou les parents, en les considérant comme des acteurs fondamentaux et partie prenante de la prise en charge de leur enfant, dans ses enjeux éducatifs, institutionnels et symboliques. Il s'agit en premier instance de réaffirmer leurs responsabilités dans le processus éducatif de leur enfant, dans les limites de leurs capacités, en les encourageant à la (ré)appropriation de leurs devoirs et de leurs droits parentaux.

L'équipe éducative s'attache ainsi, en fonction des situations des jeunes confiés, à rencontrer les parents avant le début de la prise en charge, afin qu'ils nomment les projets, les envies, les souhaits et les espoirs qu'ils ont ou ont eu pour leur enfant.

Leurs attentes, s'ils en ont, figurent sur la convention de prise en charge. Le travail d'accompagnement et de soutien aux familles s'organise ensuite en fonction des éléments d'observation et d'évaluation rendus possibles, ou non, par le travail éducatif engagé.

LES RESSOURCES DU SERVICE

Les professionnels et les compétences mobilisées

Le DAPe existe dans le champ de la protection de l'enfance à des fins éducatives. Pour ce faire l'équipe pluridisciplinaire s'emploie à mettre en œuvre, à travers ses capacités d'observation, d'analyse et d'expertise, la mobilisation des moyens humains et écologiques susceptibles de légitimer son intervention. Dès lors, les compétences mobilisées par les membres de l'équipe s'illustrent prioritairement à travers l'adaptation, l'engagement dans la prise en charge et la prise en compte des limites de leur champ d'intervention, l'identification d'éléments de danger ainsi que la recherche et l'élaboration de réponses éducatives adaptées à la réalité plurielle et complexe, des jeunes et de leur famille.

Le « **faire avec** » et le « **être avec** » sont nos deux outils majeurs afin de construire « **le lien** » avec les jeunes confiés. Il s'agit là de permettre aux adolescents de s'approprier l'accompagnement, de vérifier que l'équipe n'est pas menaçante à leur égard mais bien porteuse d'attention et force de proposition pour améliorer leur situation.

L'équipe éducative bénéficie, en outre, du soutien et de l'expertise de la psychologue du service dans l'analyse des situations et dans la conception de la stratégie d'intervention. De plus, fidèle à la philosophie de l'équipe, la psychologue se mobilise également hors les murs du service pour aller à la rencontre des jeunes et de leur réalité de vie.

Des méthodes de travail

• Une réflexion dès l'admission

Une fois le DAPe sollicité par le cadre ASE, un temps de concertation avec l'équipe est prévu avant toute admission. Ce temps de présentation du jeune et de sa situation donne lieu à un échange entre l'équipe et le représentant de l'ASE, destiné à identifier les objectifs stratégiques et opérationnels qui seraient susceptibles de justifier, du point de vue institutionnel, et du point de vue de la problématique spécifique inhérente à la situation, l'intervention du service.

Ce temps de travail est déterminant dans la mesure où il s'agit de définir en amont la stratégie et les objectifs de notre intervention, susceptibles de rencontrer une légitimité chez le jeune et sa famille.

Plus concrètement, nous nous attachons à travers les éléments d'évaluation présentés par les services de l'ASE à définir les moyens à mettre en œuvre pour rendre possible une rencontre avec le jeune et ses parents.

• Des interventions en binôme

Composée de 3 éducateurs spécialisés, d'un mi-temps d'éducateur technique spécialisé et d'une psychologue, l'équipe du DAPe intervient le plus souvent en binôme auprès des jeunes et de leur famille. Le service n'est pas attaché à la notion de référence, à laquelle il préfère celle de « préférence ». Notre objectif étant d'optimiser les conditions d'une rencontre potentielle avec le jeune et ses parents, afin de légitimer notre intervention, les éducateurs du service désignent moins leurs références que les jeunes auprès desquels ils interviennent. Au-delà de la nécessité d'une multiplicité des points de vue et des interactions possibles avec le jeune et son environnement, l'intervention en binôme cherche encore une fois à favoriser l'émergence d'une rencontre, à travers les échanges croisés et la dynamique relationnelle qu'elle optimise.

L'intervention en binôme cherche donc à favoriser les échanges et éviter les écueils potentiels et les limites de la relation duelle.

• L'immersion en Milieu Professionnel

Une majorité des jeunes qui nous est adressée est en situation de rupture avec les institutions scolaires et de formation. Nos objectifs d'intervention concernent ainsi souvent la réinscription dans un cursus d'intégration socio-professionnelle.

Pour ce faire, le DAPe a développé ces dernières années un partenariat avec diverses entreprises, qui nous accueillent avec les jeunes à la journée pour travailler.

Cette modalité de prise en charge poursuit plusieurs objectifs :

- Proposer un support concret à la relation éducative que nous tentons d'instaurer.
- Valoriser le jeune par le travail.
- L'inscrire dans une dynamique proactive
- Favoriser ses capacités de mobilisation et d'adaptation au monde du travail, dit « milieu ordinaire ».
- Légitimer l'autorité de l'adulte par le « savoir-faire » et encourager ainsi le « savoir-être » chez les jeunes.

Les principes fondateurs de cet accompagnement sont le « faire avec », pour légitimer la relation éducative ; la rencontre avec des professionnels, étrangers à la protection de l'enfance, pour légitimer l'autorité des adultes ; la valorisation par le travail, pour encourager à une dynamique de changement qui rompt avec l'inertie.

Élisa est orientée vers le DAPe à défaut de l'exécution d'une mesure de placement en foyer éducatif, ordonnée par le juge, que l'ASE peine à mettre en œuvre faute de place et d'adhésion de la jeune, qui vit « recluse » au domicile de son père, lorsqu'elle ne fréquente pas des cercles amicaux jugés délétères pour son évolution. Le service va s'atteler dans un premier temps à lui proposer des mises en situation professionnelle, via des stages que le service peut conventionner. Élisa acceptera cette proposition mais ne parviendra pas à tenir plus d'une journée sur les lieux qu'elle avait pourtant choisis. Semblant manifestement manquer de confiance en elle et se sentant vite envahie par un sentiment d'insécurité, nous lui proposons de venir travailler une journée avec un éducateur à la bergerie. Rassurée par la présence d'un adulte qu'elle a identifié, la jeune va travailler durant toute la journée avec l'éducateur, qui découvre et participe avec elle aux différentes tâches qui leur sont confiées.

Élisa utilisera ainsi pour la première fois une masse pour défaire des auges à reconstituer, apprendra à maintenir au sol une brebis afin de lui administrer des vaccins, fera le tri dans les toisons de laine pour identifier celles susceptibles d'être exploitées, sera confrontée ce même jour à la mort d'un bœuf malade, qu'elle avait aidé à soigner dans la matinée... Au sortir de cette journée de travail inédit et malgré les difficultés rencontrées, techniques et émotionnelles, Élisa demandera à l'éducateur de pouvoir réitérer cette expérience. La jeune et les éducateurs travailleront ainsi ensemble chaque jeudi durant plusieurs mois, jusqu'à son départ en séjour de distanciation, dont le projet a pu émerger et remporter son adhésion au fil des semaines et des mois passés à travailler avec l'équipe du DAPe, et avec le concours et le soutien de l'équipe de la bergerie qui s'est investie auprès de la jeune et l'a encouragée dans ce projet.

• Une méthodologie

La méthodologie développée par le DAPe cherche donc prioritairement à initier, restaurer, proposer une nouvelle légitimité de l'adulte à travers ce qu'il peut incarner, auprès des jeunes qui lui sont confiés et leur famille.

Partant du principe que cette légitimité relève désormais moins du poids symbolique des institutions, que de la dimension affective que rend possible une rencontre marquée du sceau de l'authenticité, la méthodologie du service se fonde ainsi sur :

- Le sujet, « ici et maintenant ».
- Des objectifs d'intervention dits « bas seuil ».
- Une temporalité courte (3 mois)
- L'élaboration et la projection en amont d'orientations à visée stratégique.
- Des modalités d'intervention éloignées du modèle institutionnel.
- La recherche de l'adhésion du jeune et de ses parents.
- L'identification et la mobilisation de personnes ressources, reconnues comme telles par le jeune.
- La rencontre avec des adultes, hors champ de la protection de l'enfance, susceptibles d'éduquer à la volonté de changement.

Cette méthodologie, dont l'élaboration demeure processuelle et adaptative, repose en grande partie sur un substrat théorique issu de l'approche systémique (Roland Coenen, Jean-Paul Gaillard, Guy Hardy.)

• Un réseau de partenaires

Au-delà de notre interlocuteur premier qu'est l'AIDE SOCIALE à L'ENFANCE, avec lequel nous sommes en contact constant par l'intermédiaire des cadres et référents de territoire, le DAPe identifie 4 secteurs d'intervention, au sein desquels il mobilise un réseau de partenaires réguliers dans ses différentes prises en charge :

1. **Soins** : Les services de pédopsychiatrie de Brest et Morlaix, le point H à Brest, le point santé à Morlaix, le centre de planification et le planning familial, le CSAPA, les CMPP, la MDPH
2. **Enseignement et formation** : Les établissements scolaires, L'espace 49, CIO, MLDS
3. **Insertion** : L'immersion en milieu professionnel avec diverses entreprises (Bergerie, restaurant ouvrier, maraîchers, bucheronnage, etc.) / Conventionnement de stage de découverte professionnelle.
4. **Hébergement** : Le DAPe ne dispose et ne propose pas d'hébergement. Il travaille cependant en partenariat régulier avec les FJT (Brest et Morlaix), l'auberge de jeunesse, les SAEA, le Camping de la Forest Landerneau.

LES ORIENTATIONS - PERSPECTIVES POUR LES 5 ANNÉES À VENIR

L'amélioration continue de la qualité

Pour faire face à l'évolution constante des jeunes, de leurs problématiques, de leurs besoins, mais aussi pour permettre aux travailleurs sociaux de prendre du recul face à des situations de grandes précarités (affective, sociale, financière...), il sera important tout au long de ces 5 années **d'organiser des formations** pour l'équipe du DAPe, à l'instar de celles organisées dans le cadre de la dynamique de travail "**Inter-DAPe**", initiée depuis la création des DAPe des PEP29 et de la fondation Ildys.

De la même façon, les travailleurs sociaux devront **poursuivre leurs lectures** sur l'actualité de la protection de l'Enfance, l'évolution des politiques sociales et les pratiques innovantes de notre secteur.

En effet, le DAPe se veut être **un laboratoire pour la protection de l'enfance du CD29** ; un service à la pointe du développement et de l'expérimentation en terme de méthodologie d'intervention, une interface entre la réflexion empirique, théorique (avec les partenaires : cadres ASE, DEF, santé, associatif...) et la *praxis*, soit l'expérience sensible du "terrain", à travers le contact avec les jeunes et leur entourage.

Ceci dans l'idée perpétuelle de répondre du mieux possible aux besoins des jeunes et de leur famille, dans un contexte où les contraintes réglementaires vont croissantes.

Au cours de ces cinq années, les **temps d'évaluation interne/externe** constitueront également une étape importante pour notre service. Ils garantiront une mise à plat des pratiques professionnelles et permettront une prise de recul face aux situations des jeunes et de leur famille, et des fonctions exercées à leur endroit.

Entériner l'Immersion en Milieu Professionnel

Proposée de façon régulière mais sans réel cadre depuis 3 ans, l'immersion en milieu professionnel, comme vous avez pu le lire plus haut, est devenu un outil essentiel de notre accompagnement.

Un des objectifs majeurs de ce projet de service est donc **d'officialiser cette pratique, de l'entériner** auprès de nos responsables, financeurs et partenaires.

Pour ce faire, il s'agira d'aller vers nos partenaires déjà existants (mais aussi en démarcher de nouveaux) afin de leur proposer la signature de conventions engageant les différentes parties pour rendre cette collaboration durable dans le temps et lui donner un cadre législatif clair.

Par ailleurs, pour permettre et renforcer cette modalité d'intervention, le service souhaite **diversifier les compétences** de l'équipe pluri-disciplinaire en embauchant un Éducateur Technique Spécialisé.

DE NOUVEAU LOCAUX PLUS ADAPTÉS À CE NOUVEAU PROJET

Nous souhaiterions, en investissant de nouveaux locaux, pouvoir, outre réaliser nos tâches administratives quotidiennes, y accueillir les jeunes que nous accompagnons pour la réalisation d'activités diverses. Nous manquons en effet de supports éducatifs dans l'accompagnement des adolescents qui nous sont orientés. Certains d'entre eux pourraient bénéficier dans ce lieu d'un accompagnement individualisé autour de l'apprentissage de certains actes de la vie courante (cuisine, linge, démarchage internet et téléphonique de lieux de stage...) ou d'activités ludiques et pédagogiques susceptibles de faciliter et de consolider le lien que nous pouvons chercher à créer avec eux.

Ce lieu nous permettrait également de donner accès ponctuellement à certains jeunes en situation d'errance et de marginalité aux commodités de la maison. Prendre une douche, se restaurer, faire une machine de linge, se poser, se reposer... Par ailleurs, cet éloignement relatif des « murs » de l'internat de l'Elorn, faciliteraient peut être davantage l'accueil et l'accompagnement de certains jeunes, qui tiennent d'ordinaire à distance les lieux institutionnels.

LES ORIENTATIONS - PERSPECTIVES POUR LES 5 ANNÉES À VENIR

Plan d'action

OBJECTIF GÉNÉRAL N°1

Développer de nouvelles compétences et de nouvelles modalités d'accompagnement

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Embaucher un éducateur technique spécialisé
- Entériner l'activité support « immersion en milieu professionnel »
- Développer les partenariats avec les entreprises hors champ social
- Trouver de nouveaux locaux plus adaptés à l'accompagnement des jeunes (douche, préparation de repas...)
- Entamer une réflexion avec le département et au sein du pôle PE don Bosco sur les jeunes âgés de 16 à 21 ans en situation de grande précarité

OBJECTIF GÉNÉRAL N°2

Développer le réseau des partenaires

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS:

- Renforcer les relations avec les services partenaires de l'accompagnement
- Améliorer les pratiques de tuilages avec les services « aval » au-delà de la durée d'intervention (orientation)
- Signer des conventions avec des entreprises extérieures // IMP

OBJECTIF GÉNÉRAL N°3

Communiquer

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Poursuivre les présentations dans les autres services du département, auprès des JE, des cadres ASE, REA, des équipes des CDAS
- Rédiger des articles et communiquer dans des congrès, réunions

Cet objectif sera poursuivi chaque année.

OBJECTIF GÉNÉRAL N°4

Renforcer la méthodologie

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- Poursuivre les interventions en binôme
- Recourir aux compétences de la psychologue, lui permettre de se déployer sur le terrain
- Une réunion se tient toutes les semaines
- Le DAPe doit approfondir sa méthodologie, la conceptualiser et la confronter à d'autres théories, formations.

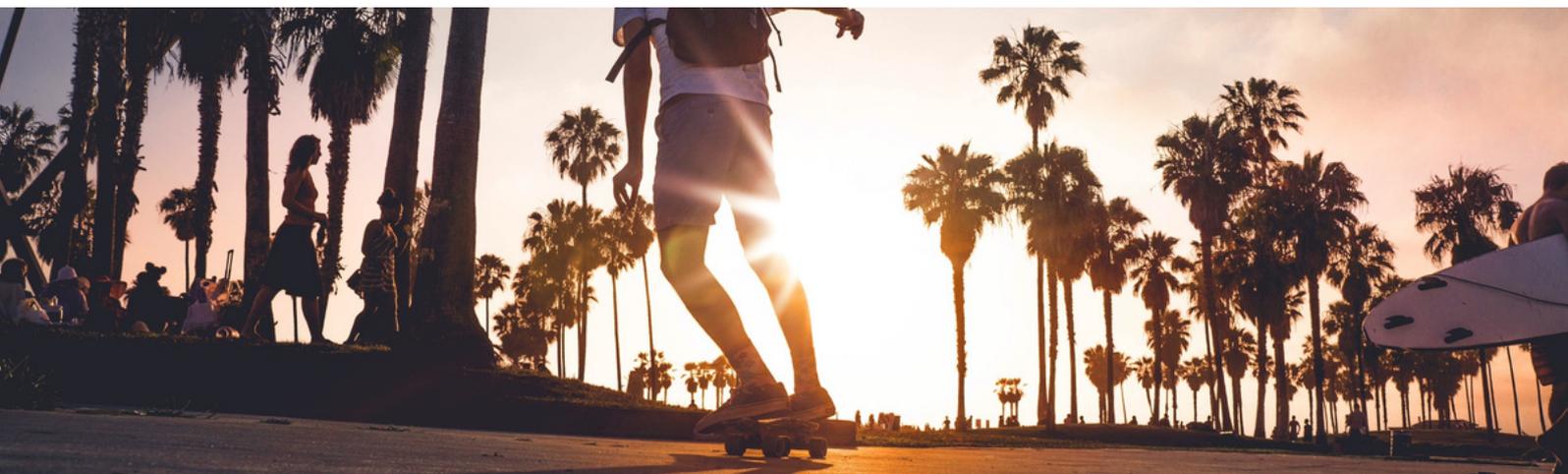
CONCLUSION

Ce projet est établi pour une durée de cinq ans **de 2021 à 2026**. Au fil des années, les pratiques et les référentiels théoriques se sont confirmés; la place du dispositif dans le champ d'intervention de la protection de l'enfance dans le Finistère s'est affirmée et est dorénavant bien reconnue, même s'il reste beaucoup à faire pour promouvoir auprès des travailleurs sociaux et des services de ce département une représentation exacte de sa fonction et de son savoir-faire,
Notamment, pour ne plus être sollicité en dernier recours.

Au cours de la période à venir, l'équipe éducative sera impactée par l'apport d'un nouveau professionnel sur lequel nous nous appuyons pour développer, encore plus, une activité support en lien avec le milieu professionnel.

Le DAPe doit maintenir active la fonction de veille et d'identification des besoins, rechercher et développer sans cesse des pratiques de partenariat, s'ouvrir aux approches théoriques, à des champs conceptuels innovants et rendre possible de nouvelles expériences.

Le processus d'adaptation des institutions du champ de la protection de l'enfance n'est pas terminé. Il vaudrait mieux même parler d'un **mouvement permanent**. **Le DAPe est né de cette volonté, il va donc continuer à évoluer, avec la volonté de se mettre au diapason des besoins et des attentes des jeunes confiés, et celle d'adapter ses réponses**. Ce mouvement est inscrit dans son « ADN », l'adaptation est permanente mais doit être maîtrisée.



ANNEXES

UE Naïg ROZMOR - Activité du DAPe 2019 - 2020

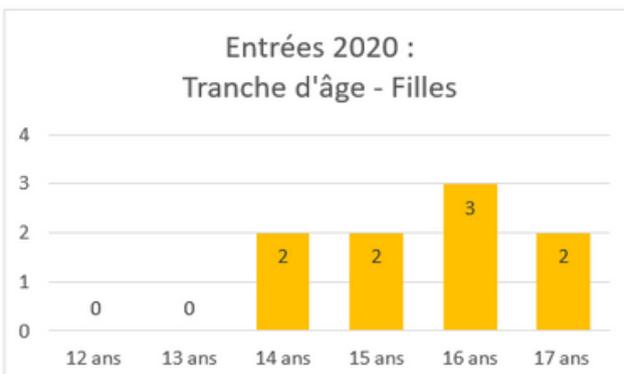
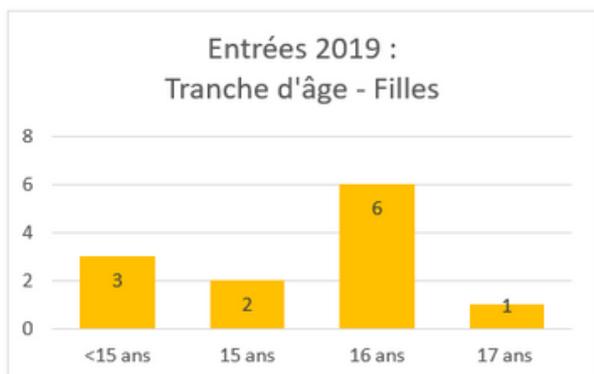
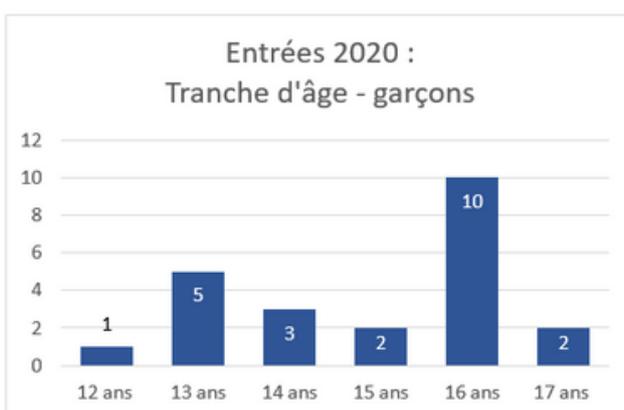
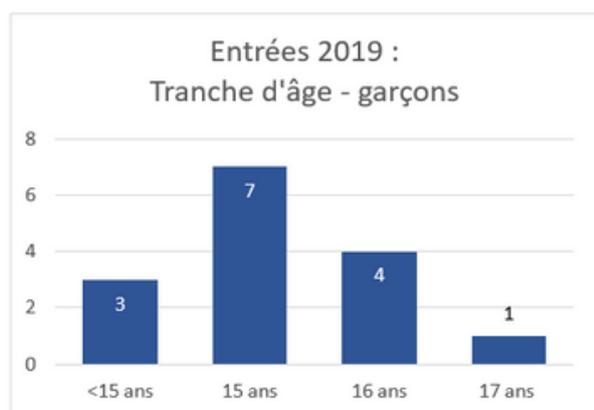
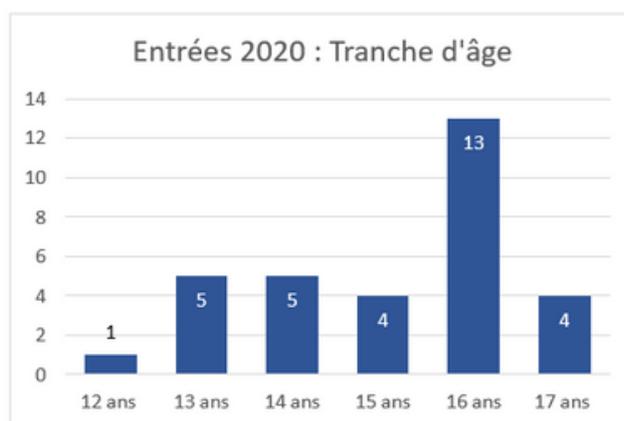
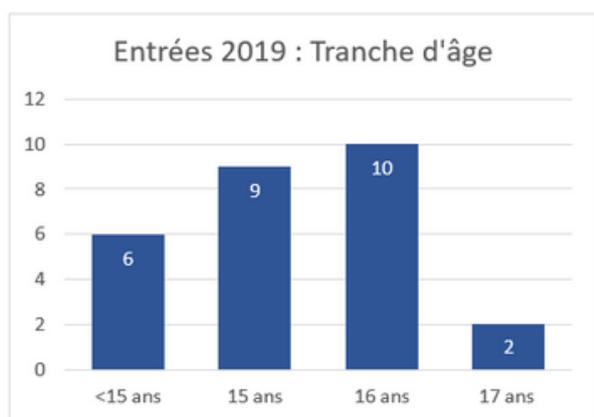
1 - Activité à l'entrée

Nombre de jeunes accueillis et âge moyen à l'entrée :

2019 : 27 jeunes accueillis - **15 ans et 6 mois.**

2020 : 32 jeunes accueillis - **15 ans et 6 mois.**

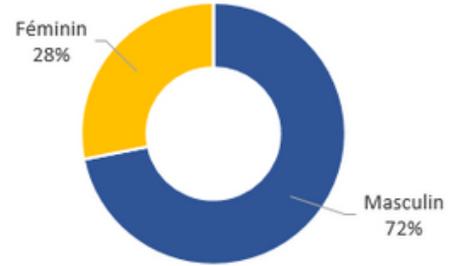
Les tendances à l'entrée voient apparaître une augmentation significative de l'accueil de garçons de moins de 15 ans, ainsi qu'une augmentation de jeunes déscolarisés.



Entrées 2019 : Genre



Entrées 2020 : Genre



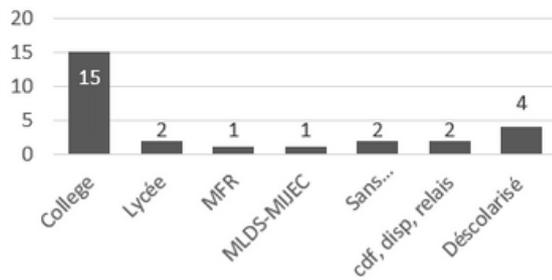
Entrées 2019 : Statut



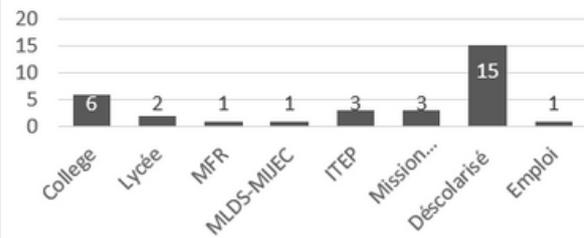
Entrées 2020 : Statut



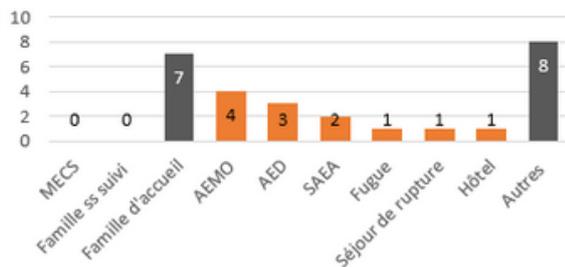
Entrées 2019 : Scolarité



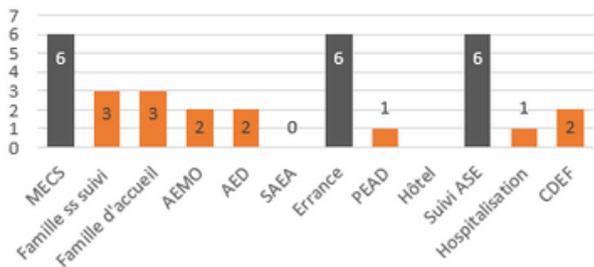
Entrées 2020 :
Scolarité - Situation pro



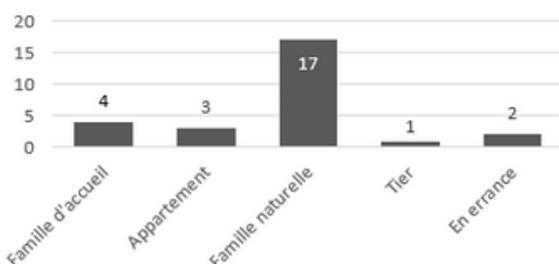
Entrées 2019 : Situations antérieures



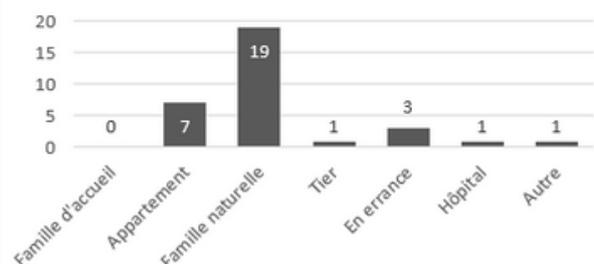
Entrées 2020 : Situations antérieures



Entrées 2019 :
Lieu d'exercice du DAPE



Entrées 2020 :
Lieu d'exercice du DAPE



2 - Profil type du jeune accueilli entre 2019 et 2020



- Garçon
- 16 ans
- JAE
- Collège ou déscolarisé
- Lieu d'exercice DAPe : famille naturelle

3 - Activité à la sortie

2019 : 27 jeunes sortis à en moyenne **16 ans et 0 mois** pour une durée de PEC moyenne de **3 mois et 7 jours**

2020 : 23 jeunes sortis à en moyenne **15 ans et 10 mois** pour une durée de PEC moyenne de **4 mois et 7 jours**

Il n'y a pas de tendance pour les sorties.

